



Municipalité Régionale de Comté de D'Autray

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

ATTESTATION DE CONFORMITÉ DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC DE D'AUTRAY

Berthierville, le 23 mai 2007. Le préfet de la MRC de D'Autray, M. André Villeneuve, est heureux d'annoncer que le ministre de la Sécurité publique du Québec, M. Jacques Dupuis, a émis l'attestation de conformité du schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de D'Autray. Cette attestation est le fruit d'un travail débuté en 2002 et auquel ont été associés tous les conseils municipaux de la MRC de D'Autray ainsi que les représentants des services incendie. Cette démarche découle d'une politique gouvernementale visant à renforcer les services incendie au Québec qui accusent un retard par rapport aux normes nord-américaines. Outre l'offre d'un service à la population en mesure de répondre adéquatement à la demande, un des bénéfices attendus de cette réforme est l'immunité garantie aux municipalités face aux poursuites devant les tribunaux, phénomène qui prend de plus en plus d'ampleur et contre lesquelles les petites municipalités sont particulièrement vulnérables. À moyen terme, le second bénéfice attendu de cette réforme est une baisse des primes d'assurance habitation des particuliers.

Le schéma de couverture de risques prévoit plusieurs actions à mettre en branle dans les prochaines années et dont certaines ont déjà été amorcées. Depuis 2004 notamment, les municipalités de la MRC de D'Autray ont réalisé plusieurs investissements et projets permettant de répondre aux obligations du schéma. C'est dans cette foulée qu'a notamment été créé le service incendie de la MRC qui regroupe 9 des 15 municipalités de D'Autray. Des partenariats en prévention et en communication d'urgence ont aussi été conclus cette fois avec l'ensemble des 15 municipalités.

Le préfet de la MRC de D'Autray, M. André Villeneuve, a souligné la collaboration de tous les partenaires qui ont été appelés à travailler sur ce dossier et particulièrement les pompiers. Pour certains, cette réforme a pu bousculer les façons de faire, mais pour la grande majorité, cela a été l'occasion pour eux de se mesurer à un fabuleux défi mobilisateur : celui de se donner collectivement les moyens de sauver les biens et la vie des citoyens victimes d'un sinistre.

Avec cette attestation, le travail se continue. La MRC et ses municipalités constituantes ont bien d'autres mesures à mettre en œuvre pour répondre aux impératifs du schéma de couverture de risques. L'une des premières tâches sera l'adoption et l'application d'un règlement de prévention édictant les règles et contrôles afin de limiter les sinistres qui, rappelons-le, sont trop souvent le fait d'une négligence et sont facilement évitables.

- 30 -

Source : Danielle Joyal
450 836-7007 poste 223